



# BAYON

## infos



### Actus Municipales

- Délibérations municipales
- Départ en retraite
- Forum des associations
- Une voix s'est éteinte

### Education

- La rentrée de l'école Dolto
- Les NAP
- Rénovations à la Providence
- Championnat de cross

### Actualités Sportives

- Nouvelle saison à l'AJCB
- Le Tennis club

### Social

- Les aides du CCAS
- Le Secours Catholique

### Culture et Festivités

- Vide-grenier
- "Voisins ça crée des liens"
- Les effraies de notre clocher
- Mais qui était Henri GAUDEL ?

### Tourisme & loisirs

- Jeunesse & Territoire
- Label Ville Fleurie

### Citoyenneté

- Listes électorales
- Le recensement à 16 ans

## L'Édito

Dans le bulletin municipal d'avril, je vous donnais des informations précises sur le périmètre de la future Communauté de Communes (CC). Ce périmètre a été validé par le Préfet, il est donc définitif. Vous n'êtes pas sans vous interroger sur les conséquences d'une telle réorganisation en particulier sur :

- le maintien des services actuels (ordures ménagères, déchetterie, crèche...);
- les conséquences financières de cette fusion;
- la proximité du contact : investissements pour le développement du territoire et maintien et le développement du tissu associatif.

Les élus communautaires des 3 territoires travaillent ensemble sur ces sujets avec leurs équipes respectives. Certaines compétences sont obligatoires, elles seront donc conservées, d'autres seront obligatoires début ou courant 2017, 2018 voire 2020, certaines sont optionnelles et sont actuellement l'objet de discussions qui aboutiront pendant le mandat de cette nouvelle CC. Dans tous les cas, aucun service actuellement rendu sur le Bayonnais ne sera supprimé en janvier 2017 ; des solutions transitoires existent et seront mises en œuvre pour la continuité du service.

Des groupes de travail composés d'élus des 3 territoires s'activent depuis le mois de juin (fiscalité, ressources humaines, urbanisme / environnement et déchets / animation du territoire / enfance-jeunesse). Ils sont aidés par un bureau d'étude spécialisé mandaté à cet effet. La tâche n'est pas simple et quelques décisions (emplacement du siège, dénomination de la future CC) doivent être prises avant fin octobre. Compte tenu de la taille de cette future intercommunalité (16861 habitants contre 7000 aujourd'hui), la gouvernance sera modifiée conformément à la loi ; la représentation des élus de Bayon passera de 9 conseillers communautaires à 3.

Un autre sujet qui mérite l'attention de tous, c'est la disparition de celle (Agnès MATHIEU-CHRÉTIEN) qui a accueilli pendant de nombreuses années beaucoup d'entre vous qui aviez besoin des services de la Mairie. Elle a répondu à vos demandes en toute simplicité, avec le sourire et le souci de répondre au mieux à vos attentes. C'est la seconde fois en deux ans que les services de la Commune sont endeuillés : nous devons nous souvenir aussi de Patrick DEHLINGER qui nous a quittés brusquement en mai 2015. Il avait aussi le sens du service, le sens des autres. Ayons tous une pensée particulière pour eux et leurs familles.



Jacques BAUDOIN  
Maire de Bayon  
Président de la Communauté  
de Communes du Bayonnais  
[jacques.baudoin@mairie-bayon.fr](mailto:jacques.baudoin@mairie-bayon.fr)

## L'Hôtel de Ville

15 rue de la Mairie - 54290 BAYON



### Horaires d'accueil du public :

- ▶ du lundi au vendredi : 8h30-12h et 14h-16h30
- ▶ le samedi : 9h-12h
- ▶ fermé les après-midis pendant les vacances scolaires

☎ 03 83 72 51 52 - Fax 03 83 72 50 20

Courriel : [secretariat@mairie-bayon.fr](mailto:secretariat@mairie-bayon.fr)

Site web : [www.mairie-bayon.fr](http://www.mairie-bayon.fr)

## L'Équipe Municipale



**1<sup>er</sup> Adjoint :** Nicolas ANDRÉ

Conseiller Communautaire

[nicolas.andre@mairie-bayon.fr](mailto:nicolas.andre@mairie-bayon.fr)

Information et Communication  
Gestion des salles et des équipements  
Vie associative - Autorisation des manifestations



**2<sup>ème</sup> Adjointe :** Martine BONNE

Conseillère Communautaire

[martine.bonne@mairie-bayon.fr](mailto:martine.bonne@mairie-bayon.fr)

Affaires scolaires - Vice-présidente du Centre  
Communal d'Action Sociale



**3<sup>ème</sup> Adjoint :** Thomas RAULIN

[thomas.raulin@mairie-bayon.fr](mailto:thomas.raulin@mairie-bayon.fr)

Urbanisme et Cadre de vie  
Vice-président du Syndicat Intercommunal  
des Eaux et de l'Assainissement



**4<sup>ème</sup> Adjointe :** Huguette VILLEGER

[huguette.villeger@mairie-bayon.fr](mailto:huguette.villeger@mairie-bayon.fr)

Tourisme et développement économique  
Étangs - Camping



**5<sup>ème</sup> Adjoint :** Didier PERRIN

Conseiller Communautaire

[didier.perrin@mairie-bayon.fr](mailto:didier.perrin@mairie-bayon.fr)

Prévention Sécurité  
Fêtes et animations municipales

### Conseillers Municipaux et Communautaires

Chantal BAILLY - Brigitte HENRY - Andrée NOIROT  
Philippe PAUCHARD - Daniel WELTZHEIMER

### Conseillers Municipaux

Marie-Claire BERVARD - Stéphane BERVARD  
Nathalie BIRKLÉ - Tony FRANCHET - Lydia FRANCOIS  
Alain RAVAILLER - Maria RICHARD



## Extraits des délibérations du Conseil Municipal

par Nicolas ANDRÉ, Lucas MORAND

### SÉANCE DU LUNDI 27 JUIN 2016

#### 11 conseillers présents

Excusés : Tony FRANCHET - Philippe PAUCHARD (procuration à Chantal BAILLY) - Didier PERRIN (procuration à Nicolas ANDRÉ) - Thomas RAULIN - Daniel WELTZHEIMER - Huguette VILLEGGER (procuration à Andrée NOIROT). Absente : N. BIRKLÉ

#### TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A 70% EN POSTE A TEMPS COMPLET

Considérant la nécessité de supprimer un poste d'adjoint administratif territorial à 70% au motif que la durée du temps de travail de ce poste ne correspond plus au besoin du service, considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet de façon à ce que la durée du travail soit en correspondance avec les missions et les tâches demandées, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées. Délibération adoptée à l'unanimité moins une abstention (Maria RICHARD).

#### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M. Nicolas ANDRÉ propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention aux associations ayant satisfait aux critères de présentation de leur dossier, après examen des demandes par la Commission municipale Vie associative. M. Alain RAVAILLER ne prenant pas part au vote en sa qualité de président d'association, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes : AJCB (Judo) 1178 € ; ANB (Natation) 600 € ; AOPB (Orgue et patrimoine de l'église) 291 € ; ASCB (Handball) 536 € ; Baïo Loisirs 100 € ; BTT (Tennis-de-Table) 500 € ; Club-Détente du Bayonnais 320 € ; Comité de Jumelage Bayon-Straelen 400 € ; École de musique du Bayonnais 949 € ; ESBR (Football) 1316 € ; GV Euron Bien-être 300 € ; GV Minisport 150 € ; École des Jeunes Sapeurs-Pompiers 150 € ; K-Danse et Gym-Tonic 1117 € ; Pétaque Club 100 € ; SMBB (Basket) 520 € ; Souvenir Français du Bayonnais 200 € ; TCB (Tennis) 490 € ; VALSE (Vivre ensemble) : 100 €. Délibération adoptée à l'unanimité.

#### ACHAT DE LA PROPRIÉTÉ DE LA POSTE

Vu l'avis des Domaines en date du 29 février 2016, sur l'évaluation de la valeur vénale de l'ensemble de la propriété de la Poste de Bayon estimée à 180 000 €, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Maire à

réaliser pour le compte de la Commune, l'acquisition de l'ensemble de la propriété de la Poste de Bayon située au 18 Avenue de la gare. Le montant de la transaction est fixé à la somme de 180 000 €. Délibération adoptée à l'unanimité.

### SÉANCE DU LUNDI 5 SEPTEMBRE 2016

#### 13 conseillers présents

Excusés : Tony FRANCHET - Brigitte HENRY - Didier PERRIN (procuration à Nicolas ANDRÉ) - Maria RICHARD. Absente : N. BIRKLÉ

#### MODIFICATION DU REGLEMENT DE PECHE AUX ÉTANGS COMMUNAUX DE LA SAUSSAIE

Vu le règlement général des étangs communaux, vu le règlement de pêche datant de 2015, considérant la nécessité de modifier ce dernier, le Conseil Municipal, sur proposition de Mme Huguette VILLÉGER et après en avoir délibéré, décide de modifier le règlement de pêche aux étangs communaux en vigueur. Ce nouveau règlement sera applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Délibération adoptée à l'unanimité. Ce règlement est disponible en Mairie et téléchargeable : [www.mairie-bayon.fr](http://www.mairie-bayon.fr)

#### SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL ET CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT TERRITORIAL SPÉCIALISÉ DES ÉCOLES MATERNELLES

Considérant la nécessité de supprimer un poste d'adjoint technique à temps complet au motif que l'agent est parti en retraite, considérant la fermeture d'une classe à l'école maternelle, considérant la nécessité de créer un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles à 60% de façon à ce que la durée du travail soit en correspondance avec le nombre d'heures d'école sur une année, le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, décide d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées. Délibération adoptée à l'unanimité.

#### RÉALISATION D'UN EMPRUNT POUR FINANCER L'ACQUISITION DE LA PROPRIÉTÉ DE LA POSTE

Afin d'assurer le financement de l'acquisition de la propriété de la Poste, M. le Maire présente un tableau récapitulatif des différentes consultations de banques. Le montant du prêt sera de 150 000 €. Durée d'amortissement : 10 ans. Taux de base : 0,67 %. Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à signer le contrat de prêt avec la Caisse d'Épargne. Délibération adoptée à l'unanimité.



### Belle et heureuse retraite à Mireille SCHABATH

par Nicolas ANDRÉ

Après vingt-et-une années passées au service des écoles et à l'entretien des bâtiments communaux en tant qu'Adjoint technique territorial, Mme Mireille SCHABATH a demandé à bénéficier de ses droits à la retraite.

Au cours d'une petite réception en son honneur à l'Hôtel de Ville, ses collègues et les élus lui ont témoigné leur attachement, soulignant particulièrement son esprit d'équipe, son souci du travail bien fait et du service rendu, son efficacité et son optimisme. Quelques cadeaux lui ont été remis avant de partager le verre de l'amitié en lui souhaitant une belle et heureuse retraite.



Et nous souhaitons aussi la bienvenue à Mme Coralie SCHLACHTER qui lui a succédé en tant qu'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles dès la rentrée des classes.

De gauche à droite : Martine BONNE, Jacques BAUDOIN, Mireille SCHABATH, Marie-Line CUNIN, Alain RAVAILLER.



« Mairie de Bayon » : une voix familière qui vous accueillait d'emblée chaleureusement au téléphone.

« A votre service » : une voix qui ponctuait votre appel ou votre demande en Mairie.

**Une voix**, celle d'Agnès MATHIEU-CHRÉTIEN, qui s'est éteinte soudainement en cette mi-septembre, mais qui résonne encore à nos oreilles. Et pas qu'une voix. **Une présence** aussi : agréable, souriante, consciencieuse, arrangeante, parce que toujours à la recherche d'une solution. **Une mémoire** : celle qui, arrivée en juillet 2000, succèdera à Mme HUREAUX, conserve tout, ne jette rien, et... se souvient de tout ! Ceux qui auront vécu fin 2011 une nuit entière à mettre sous pli des documents de propagande électorale pour la Préfecture savent bien qu'il suffisait de lui citer le nom d'un électeur pour qu'elle vous en donne la rue. **Une stabilité** : celle qui voit défiler de nouveaux élus, accueille de nouveaux collègues, et observe autour d'elle les changements de bureaux.

En 2014, la maladie l'aura contrainte à s'éloigner une première fois du sien, mais elle aura à cœur d'aider depuis son domicile la nouvelle équipe municipale à prendre ses marques, particulièrement pendant la vacance du poste de Secrétaire Général.

### Une voix qui s'est éteinte

par Nicolas ANDRÉ

Depuis sa maison, elle nous disait sa hâte de guérir et de retrouver « sa » Mairie.

Une Mairie qu'elle regagnera pour quelques temps, avant de s'en absenter définitivement une fois l'été 2015, la maladie reprenant douloureusement l'avantage.

A son époux, à ses deux enfants, à sa famille, nous adressons toutes nos condoléances et leur témoignons une fois encore notre attachement à Agnès qui vient de nous quitter.



Inauguration de la salle d'honneur en Mairie (2010)  
Dévoilement des tableaux



## Une rentrée sportive et culturelle

par Marie-Claire BERVARD



**D**e nombreuses associations sont venues de bonne heure le samedi 3 septembre pour s'installer au Centre culturel Henri Gaudel afin de présenter comme chaque année leurs différentes activités.

Depuis plus d'une dizaine d'années, la Commune de Bayon et la Communauté de Commune du Bayonnais se répartissent les tâches entre la gestion des inscriptions de toutes les associations et toute la logistique qui s'y rattache, la communication sur l'évènement (affiches, distribution prospectus...) et le pot d'accueil proposé à tous les responsables associatifs.

C'est un rendez-vous important à ne pas manquer en début d'année scolaire qui permet à tous de découvrir la large palette d'activités proposées, qu'elles soient culturelles ou sportives.

Merci aux organisateurs, à toutes les associations présentes et bonne rentrée à tous !



**Vous trouverez sur notre site web  
l'annuaire des associations  
et l'agenda des manifestations  
se déroulant à Bayon :**  
[www.mairie-bayon.fr](http://www.mairie-bayon.fr)



## Extraits du registre de l'État-Civil

par Nicolas DOLT

### Décès

JOUBLIN Louis	23/06/2016
LABEYS Georgette	08/07/2016
DETHOREY Aimé	11/07/2016
THIRION Marguerite	15/07/2016
DUSCH Marie	17/07/2016
MANTZ François	18/07/2016
PERRIN Reine	27/07/2016
ANDRES Maryse	01/08/2016
BAGARD Emma	23/08/2016

BOUROT Raymonde	26/08/2016
MARIN Gabriel	14/09/2016

### Naissances

TRÉVILLOT Emy	29/06/2016
---------------	------------

### Mariage

HACHON Arnaud et FERNANDES Laetitia	09/07/2016
-------------------------------------	------------



## Révision des listes électorales

par Nicolas ANDRÉ, Lucas MORAND

L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation légale en vertu de l'article L. 9 du code électoral. Elle est indispensable pour pouvoir voter.

**Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en Mairie pendant toute l'année jusqu'au 31 décembre inclus.** Elles doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes. Toutefois, les personnes qui ne peuvent se présenter elles-mêmes à la Mairie peuvent adresser leur demande par correspondance à l'aide du formulaire prévu à cet effet, disponible en Mairie, ou la faire présenter par un tiers dûment mandaté. Les inscriptions déposées en 2016 et retenues par la commission administrative permettront de voter à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017.

Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription. Les jeunes Françaises et les jeunes Français qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2017 doivent prendre contact avec la Mairie, au plus tard le 31 décembre 2016, s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office.

Les électeurs ayant **changé de domicile à l'intérieur de la Commune** sont invités à indiquer leur nouvelle adresse à la Mairie. **S'ils n'ont pas changé de domicile ou de résidence au sein de la commune, les électeurs déjà inscrits sur une liste électorale n'ont en revanche aucune formalité à accomplir.**

Pour tout renseignement, contactez la Mairie !

BIENTÔT  
**16**  
ANS !

## S'inscrire au recensement obligatoire dès 16 ans

par Nicolas ANDRÉ, Nicolas DOLT

**T**out garçon ou fille de nationalité française doit se faire recenser dès l'âge de 16 ans en Mairie (dans les 3 mois qui suivent son anniversaire).

A défaut, l'intéressé ne peut pas passer les concours et examens d'État (CAP, BEP, baccalauréat, conduite accompagnée, permis de conduire etc.). Les données issues du recensement faciliteront l'inscription d'office sur la liste électorale à 18 ans, si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

La situation de l'intéressé peut être régularisée à tout moment jusqu'à l'âge de 25 ans, en se présentant à la Mairie de son domicile. Si l'intéressé est dans l'impossibilité de faire lui-même les démarches,

elles peuvent être accomplies par son représentant légal.

L'intéressé souscrit une déclaration mentionnant son état civil et celui de ses parents (noms, prénoms, date et lieu de naissance...), son adresse et sa situation familiale, scolaire, universitaire ou professionnelle. Le Maire (ou son représentant) remet à l'intéressé une attestation de recensement. Ce document est obligatoire pour se présenter ensuite à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'État. L'intéressé se voit aussi remettre une brochure d'information sur la Journée défense et citoyenneté.

**A savoir :** l'attestation de recensement doit être conservée soigneusement car la Mairie ne délivre pas de duplicata. Mais en cas de perte ou de vol, il est possible de demander un justificatif au bureau du service national dont dépend l'intéressé.

Après s'être fait recenser et jusqu'à l'âge de 25 ans inclus, l'intéressé doit signaler tout changement de domicile ou de situation familiale ou professionnelle au centre du service national de sa région dont l'adresse se trouve sur le site du ministère de la Défense : [www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)

Il faut aussi signaler toute absence de son domicile habituel supérieure à 4 mois.



## Quête nationale du Souvenir Français

par Alain RAVAILLER, président du Comité du Souvenir Français du Bayonnais

### Quête nationale pour l'entretien des sépultures des « Morts pour la France »

Le Souvenir Français a notamment pour mission d'entretenir les tombes et les monuments de celles et ceux qui sont morts pour la France ou qui l'ont honorée par de belles actions.

Ces trois dernières années, le comité du Souvenir Français du Bayonnais a ainsi participé financièrement à la rénovation des monuments et plaques commémoratives de la bataille de Rozelieures des 24 et 25 août 1914.

Il a aussi aidé au financement de plaques honorant les Morts pour la France des communes de Froville et Haigneville qui, jusqu'à présent, n'avaient pas de monument.

Pour les journées nationales 2016 des sépultures des

« Morts pour la France », le Souvenir Français a reçu l'autorisation de quêter tous les jours, du 27 au 30 octobre.

Des tronc seront placés chez les commerçants et, le dimanche 30 octobre, jour de la Toussaint, des quêteurs bénévoles feront appel à la générosité des citoyens aux portes des églises et des cimetières du Bayonnais.

Soyez,  
par avance,  
remerciés  
pour votre  
générosité.



## SOCIAL



## Samedi 8 octobre : vente des brioches de l'amitié

par Martine BONNE

Comme les années précédentes, des bénévoles passeront dans l'ensemble du village vendre des brioches au profit de l'AEIM Adapei 54.

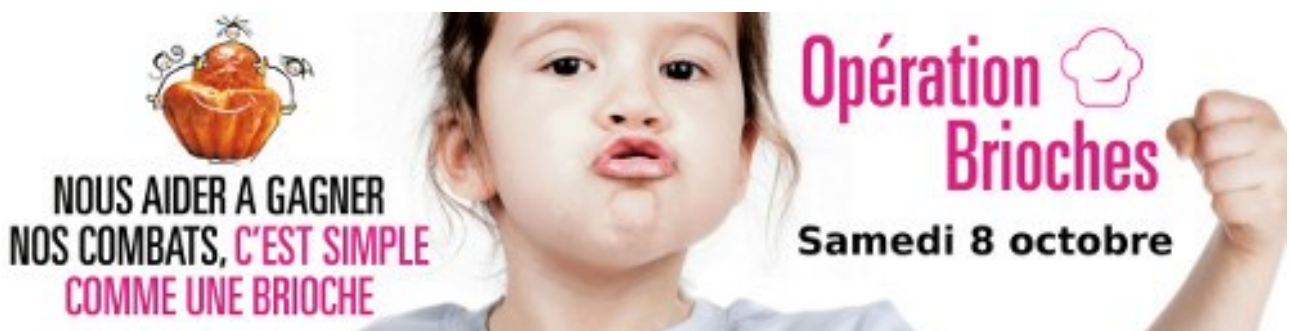
Cette année, votre don permettra de **poursuivre la mission** d'accueil et d'accompagnement des personnes en situation de handicap intellectuel, en aidant l'AEIM Adapei 54 à financer **la création** d'un **nouvel établissement** médico-social sur le **territoire de Briey** adapté aux besoins des personnes accompagnées.

La brioche sera vendue 5 €. Faites leur bon accueil, merci !

Les bénévoles seront les bienvenus à Bayon.

Si vous voulez participer à la vente le samedi 8 octobre, merci de contacter Martine BONNE en Mairie ou à l'adresse suivante :

[martine.bonne@mairie-bayon.fr](mailto:martine.bonne@mairie-bayon.fr)





## Les aides du Centre Communal d'Action Sociale

par Martine BONNE (photo : Nicolas ANDRÉ)

### Les bons de Noël

Les bons de Noël sont des aides facultatives apportées par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) aux personnes âgées de 70 ans et plus.

#### Ces bons sont attribués sur critères sociaux.

Ils dépendent du revenu de la personne seule ou du couple. La valeur des bons de Noël varie de 0 € à 40 € selon la valeur du quotient familial (obtenu en divisant le montant des revenus par le nombre de personnes de la famille) :

- si le quotient familial est inférieur (ou égal) à 600, la valeur du bon de Noël est de 40 € ;
- si le quotient familial est compris entre 601 et 900, la valeur du bon de Noël est de 30 € ;
- si le quotient familial est inférieur (ou égal) à 1200, la valeur du bon de Noël est de 20 € ;
- si le quotient familial est supérieur (ou égal) à 1200, le CCAS ne délivre pas de bon de Noël.

Pour pouvoir bénéficier de ce bon de Noël, il faut déposer une demande auprès du CCAS en Mairie. Chaque dossier doit comporter dans une enveloppe fermée à l'attention du CCAS :

- le coupon renseigné (avec adresse complète et coordonnées téléphoniques) ;
- la copie de l'avis d'imposition 2015.

Les dossiers sont examinés à partir du 15 novembre par le Conseil d'administration du CCAS.

Le bon de Noël sera utilisable dans tous les commerces de Bayon jusqu'au 31 janvier 2017.

### Le repas-dansant des Aînés

Il n'y a pas de critère social pour l'invitation au repas-dansant des Bayonnais âgés de 70 ans et plus ainsi que leur conjoint. Il aura lieu cette année le dimanche midi 20 novembre.

Le CCAS a souhaité conserver l'aspect convivial de la manifestation et finance une partie des frais d'organisation de la journée supportés par la Commune (à hauteur de 8 € par participant).



Farandole des Aînés - Novembre 2012



**BAYON**

## FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE - CCAS

Bon de Noël (70 ans et +)

à compléter et à remettre sous enveloppe fermée en Mairie avec la mention « **CCAS** »  
+ **IMPORTANT : joindre une copie de votre dernier avis d'imposition**

Famille ..... Téléphone .....

Adresse : .....

Nombre d'adultes déclarés sur l'avis d'imposition : .....

Date(s) de naissance : ...../...../..... et (si deux adultes) ...../...../.....





## Les actions du Secours catholique de Bayon...

par Christine DHALLEINE, nouvelle responsable de l'équipe locale

Le Secours Catholique de Bayon a rouvert ses portes le mardi 13 septembre. Entourée d'une douzaine de bénévoles, la nouvelle responsable, Christine DHALLEINE a repris le flambeau que lui a transmis Marie-Odile VIALLE après 12 ans de bons et loyaux services.

L'activité de l'équipe ne se limite pas seulement à venir en aide aux personnes en difficulté mais aussi à créer du lien social lors des après-midis créatifs : atelier couture, jeux de société ou simplement venir discuter autour d'un café ou d'un gâteau.

Pour les jeunes et moins jeunes, l'équipe assure aussi des repas partagés au presbytère les 2<sup>ème</sup> mardis de chaque mois, un accompagnement scolaire personnalisé, des sorties culturelles et récréatives et une fête de fin d'année.

Afin d'alimenter la Boutique Rodhain de Lunéville, nous assurons aussi la collecte de vêtements et de jouets.

En liaison avec le CCAS de Bayon, les travailleurs sociaux et les Restos du Coeur, le Secours Catholique

de Bayon est un acteur incontournable de la solidarité dans notre territoire.

Rejoignez nous !

Permanences les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mardis de chaque mois de 10h à 12h au local situé ruelle des Hauts-Fossés.  
Tél. 06 40 82 77 25



Ci-dessus : participation au forum des associations



## ... et celles de l'ADMR Euron-Moselle

par Jacqueline LEGRET, présidente de l'association

Notre équipe est là pour répondre aux demandes de personnes qui ont besoin d'aide à la toilette, au ménage, à l'accompagnement en courses, rendez-vous médicaux et loisirs divers.

Merci aux personnes que nous aidons qui nous appellent pour une mise au point avec les salariés, les plannings et ce qu'ils attendent de nous. La secrétaire et les bénévoles sont à votre écoute pour tout renseignement.

Pour la première année, le Périscope (Accueil d'enfants) a ouvert ses portes au mois d'Août. Bilan satisfaisant pour une première, merci aux parents pour leur confiance.

La livraison des repas froids est satisfaisante avec toutefois quelques mises au point sur les menus.

Jean-Daniel BLOT, bénévole chargé des poses d'alarme a toujours de nouveaux clients. Merci à eux.

Nous avons toujours le plaisir en collaboration avec la résidence Saint-Charles, d'effectuer les accompagnements transports à l'espace Bergeret où les animatrices sont très souples quant aux horaires.

Contact : 03 83 72 58 01  
[admr.euronmoselle@fede54.admr.org](mailto:admr.euronmoselle@fede54.admr.org)





## Rentrée des classes à l'école maternelle Dolto

par Martine BONNE, Élodie GERMAIN



La rentrée s'est faite sous le soleil ce jeudi 1<sup>er</sup> septembre. Les parents ont accompagné leur enfant dans la classe pour ce premier jour d'école.

Ils ont été informés que dès la fin de la matinée les enfants seraient rendus aux familles selon les conditions imposées par le plan Vigipirate :

- pour l'entrée à l'école, les parents confient leur(s) enfant(s) à l'enseignante de surveillance
- pour la sortie des classes, les parents sont invités à s'approcher de la porte de l'école et à attendre leur(s) enfants au niveau des escaliers

Ils ne s'attardent pas devant les portes d'accès pendant la dépose ou la récupération des enfants.

Les 49 élèves ont été répartis dans deux classes :

- Mme GERMAIN : tout-petits/petits/moyens
- Mme BONNE : moyens/grands

Mme Mireille SCHABATH a cessé son activité pour départ à la retraite. C'est Mme Coralie SCHLACHTER qui lui succède. Elle assistera Mme GERMAIN pour l'accueil, l'hygiène des plus jeunes élèves, l'animation et les travaux de préparation.

Mme Marie-Line CUNIN est affectée à la classe de Mme BONNE.



## Des travaux à l'école de la Providence

par Grégory JEANSON, président de l'Organisme de Gestion (OGEC) Providence

Grégory JEANSON, président de l'organisme de gestion de l'école, accompagné de André HOUOT, trésorier, ont effectué une visite de l'école juste avant la rentrée des élèves pour faire le point sur les nombreux travaux réalisés : la mise en sécurité de l'entrée de l'école, la réfection d'une salle et d'une partie de la toiture, des travaux d'isolation et l'installation de la salle informatique.

Bientôt seront réalisés la mise aux normes des accès pour les personnes à mobilité réduite, une rampe d'accès pour l'entrée de l'école, le nivellement de la petite cour et l'installation d'un sanitaire adapté.

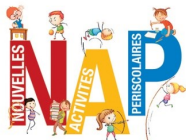




## Les Nouvelles Activités Péri-scolaires (NAP)

par Martine BONNE

La Réforme des rythmes scolaires a allégé le temps de travail scolaire de l'enfant et a en conséquence permis de lui donner du temps pour des activités sportives et culturelles qui lui permettent d'aiguiser sa curiosité, de développer des compétences et des nouveaux centres d'intérêt, de s'épanouir dans son environnement d'écolier.



Pour être dans l'esprit de la réforme des rythmes scolaires, il faut penser l'école comme un lieu de vie et d'éducation, et non plus comme un lieu d'instruction uniquement. L'État accompagne les collectivités, mais l'organisation de ces activités dénommées « Nouvelles Activités Péri-scolaires » (NAP) incombe aux communes.

Pour le Regroupement Pédagogique Intercommunal Françoise Dolto, les NAP ont démarré en novembre 2015 et les élèves vont pouvoir en profiter pour la 2<sup>ème</sup> année scolaire consécutive. Elles sont organisées pour **tous les élèves scolarisés** aux écoles maternelle et élémentaire Dolto (salles, intervenants,

nombre d'ateliers). Cette année, nous avons au programme des activités autour :

- du théâtre, de la musique (avec du chant choral, des percussions, et une présentation de plusieurs instruments d'orchestre avec des démonstrations instrumentales) ;
- de la science avec des manipulations pour fabriquer une aile volante, une centrale électrique naturelle, un moulin à vent solaire, une voiture solaire etc.
- des sports (nouveau : initiation aux jeux de raquettes) ;
- des arts du cirque ;
- de la danse ;
- des échecs et des jeux de société.

Les NAP ont lieu le lundi et jeudi de 15h50 à 17h pour les élèves de l'école élémentaire et le mardi et vendredi de 15h50 à 17h pour les élèves de l'école maternelle. Les élèves peuvent fréquenter les NAP une ou deux fois par semaine. Les ateliers sont maintenus pour un effectif de 8. Les inscriptions se font au Périscope ADMR. Le tarif est de 1,36 € pour une séance de 70 minutes. Les élèves peuvent s'inscrire en cours de période scolaire.



## Encore une fois au championnat de France !

par Anne-Sophie DELL'ERBA, professeur d'EPS au Collège de l'Euron

Après être allés au Championnat de France de Cross l'an passé, les jeunes sportifs du Collège de l'Euron se sont encore une fois brillamment illustrés au niveau national.

Avec deux titres de champion d'Académie remportés en minimes garçons à Metz (relais 4x1000 et relais 4x60), les coureurs du Collège de l'Euron se sont ouverts les portes du Championnat de France de relais, organisé en juin dernier au Puy-en-Velay. Comme à leur habitude, ils ont démontré beaucoup de sérieux et ont donné le meilleur d'eux-mêmes. Le relais 4x60 finit 19<sup>ème</sup> sur 26 équipes et le relais 4x1000 finit à une très belle 8<sup>ème</sup> place française en gagnant 26'' sur leur relais académique ! Un grand bravo à tous !

Certains nous ont quitté malheureusement pour continuer leur parcours scolaire dans leur futur lycée, mais nous espérons revivre de nouvelles aventures l'année prochaine avec ceux qui restent.



**En haut (relais 4x1000) : Guillaume RAGOT, Nicolas FAUVEL, Thibaut PETITCOLAS, Benjamin MITRE, Pierre PEREIRA**  
**En bas (relais 4x60) : Théo GORNY, Clément DOUBLIER, Yanis RICHARD, Victor MAITRE**



## « Les fileurs » clôturent leur année

par Philippe GOUY, PDG de la mini-entreprise du Collège de l'Euron

Mardi 14 juin s'est tenue l'assemblée générale de clôture de la mini-entreprise « Les Fileurs ». Ce projet concerne 18 élèves qui ont choisi l'option Découverte professionnelle en 3<sup>ème</sup> du Collège de l'Euron. Avec l'association *Entreprendre pour Apprendre Lorraine* et leurs parrains du *Rotary Club Nancy Ducale*, ils ont monté une véritable entreprise.

Le point de départ a été l'envie de travailler avec l'entreprise *Créative Industrie*, qui a pour spécialité l'impression 3D. Les mini-entrepreneurs se sont mis d'accord pour fabriquer des bracelets brésiliens avec des pendentifs imprimés en 3D.

Comme dans une vraie entreprise, les élèves se sont répartis dans 5 services : technique, financier, commercial, communication-marketing, administratif et ont procédé à l'élection du PDG.

Les mini-entrepreneurs ont participé au Championnat Régional des Mini-entreprises, et même s'ils ne sont pas arrivés en tête du championnat, ils ont montré leur engagement et le professionnalisme tout au long de la journée.



**Championnat régional au Conseil départemental**

Ils ont ainsi répondu aux questions des jurys sur leur stand, et les chefs de service ont présenté le travail fourni au cours d'un oral.

Plusieurs ventes se sont déroulées au collège, l'ensemble des bénéfices et du capital versé par les investisseurs s'élève à 384 €.

Suite à une décision lors de l'Assemblée Générale, cette somme a été versée sous forme de don à l'UNICEF 54, signe qu'une entreprise peut aussi être solidaire.



**Remise du don de 384 € à UNICEF 54**



**Les élèves clôturent les comptes de la mini-entreprise en présence de leurs investisseurs et de représentants de l'UNICEF 54, à qui ils font don de leurs bénéfices.**

De gauche à droite :

Assis : Loïc Masson ; Axel Got ; Paul Vitoux ; Philippe Gouy ; Rémi Buzzi ; Lola Vauné ; Joris Guillaume.  
Debout : Théo Baltazard ; Nolan Chabada ; Michel Kayser ; Clément Guida ; Tanguy Pothier ; Augustine Dumas ; Emile Chardel ; Sébastien Evrielle ; Justin Haensler ; Maxime Toussaint ; Alexis Dessaulles.



## Petites informations

par Nicolas ANDRÉ, Virginie DANGIEN, Céline LAYMARIE, Lucas MORAND

### Chaque jour, chaque semaine

L'actualité de votre Commune : [www.mairie-bayon.fr](http://www.mairie-bayon.fr)

### Fermeture exceptionnelle de la Mairie

Samedi 24 décembre

### Secours catholique

Mme Christine DHALLEINE est la nouvelle responsable de l'équipe locale du Secours Catholique, en remplacement de Mme Marie-Odile VIALLE.

Contact : 06 40 82 77 25 - [christine@dhalleine.com](mailto:christine@dhalleine.com)

### Association de Natation du Bayonnais (ANB)

L'ANB propose à vos enfants d'apprendre à nager ou de se perfectionner. Les enfants partent en bus chaque mardi en période scolaire vers 16h/16h10 et rentrent vers 18h50. Une heure de cours leur est dispensée de 17h à 18h par des professionnels diplômés. Cette année, suite à la fermeture pour travaux de la piscine de Gentilly, nous vous proposons de nous rejoindre à l'issue des vacances de Noël. Il reste des places disponibles, contactez-nous :

Céline LAYMARIE : 06 27 91 31 53

[assocnatationbayonnais@live.fr](mailto:assocnatationbayonnais@live.fr)

### Repas-dansant des Aînés

Dimanche 20 novembre à 12h au Centre culturel Henri Gaudel, organisé par les Communes de Bayon et Virecourt au profit de leurs habitants âgés de 70 ans et plus, ainsi que leur conjoint.

### Communauté de Communes du Bayonnais (CCB)

Accueil du public et service ordures ménagères :

3 rue de la Gare à Virecourt

du lundi au vendredi : 8h-12h et 14h-16h

Tél. 03 83 72 47 72 - [sophie.louis@cc-bayonnais.fr](mailto:sophie.louis@cc-bayonnais.fr)

### Multi-accueil « Mirabel'ange »

Pour les enfants de 2 mois à 6 ans en accueil régulier ou occasionnel, au 5 rue des Hauts-Fossés.

Tél. 03 83 70 90 28

[creche-comcom-bayonnais@orange.fr](mailto:creche-comcom-bayonnais@orange.fr)

### Horaires d'ouverture de la Bibliothèque

Du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juin :

Mardi de 13h à 16h

Mercredi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h

Vendredi de 14h à 17h - Samedi de 9h à 12h

### Compost gratuit disponible jusqu'au 8 octobre

Plus que quelques jours pour en bénéficier à la déchetterie intercommunale (sous réserve de disponibilité). Quantité limitée à 200 litres par famille.

### Horaires d'ouverture de la Déchetterie

- Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars :

du mardi au vendredi de 14h à 16h30

le samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h

- Du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre :

du mardi au vendredi de 14h à 18h30

le samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h



### Calendrier des jours de collecte des ordures

Vous pouvez le retrouver toute l'année sur le site web de la Commune : [www.mairie-bayon.fr](http://www.mairie-bayon.fr)

Des exemplaires imprimés sont également disponibles en Mairie. Nous vous rappelons que la Commune est divisée en deux zones de collecte : bien regarder à quel secteur appartient votre rue.

### Travaux de bricolage ou de jardinage

Réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique), ils ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h à 20h

- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

(arrêté préfectoral du 26 décembre 1996)

### Déchets végétaux

Il est interdit de brûler des déchets des jardins et des parcs à l'air libre sous peine de constituer une infraction passible de sanctions contraventionnelles. Les déchets végétaux comprennent notamment les herbes et résidus de taille ou d'élagage.

(arrêté municipal du 29 octobre 2010)

### Ruches

Tout apiculteur est tenu de déclarer chaque année les ruches dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre et leurs emplacements. Sont concernés par la déclaration les particuliers, les groupements, les associations, les entreprises propriétaires ou détenteurs de ruche, à des fins de loisir ou des fins professionnelles. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, tous les apiculteurs doivent réaliser la déclaration annuelle obligatoire des ruches entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre à cette adresse :

[www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr](http://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr)

### Délivrance des cartes de pêche 2017

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, il sera demandé une photo d'identité en Mairie pour la délivrance des cartes annuelles de pêche aux étangs de la Sausaie.



### Prêts pour une nouvelle saison à l'AJCB !?

par Yoann CHODOT, président de l'association

Après une saison 2015 réussie, notamment pour les 12 sportifs souffrant d'un handicap, qui ont décroché pas moins de 11 médailles lors des derniers championnats de France, qui se sont déroulés cet été à Poitiers, les sociétaires de l'Association du Judo Club du Bayonnais (AJCB) ont (re)pris le chemin du tatami avec un large sourire.

C'est donc une nouvelle saison sportive qui commence pour l'AJCB.

Cette association organise différentes activités :

- des cours de judo pour petits et grands avec notamment les cours de baby-judo pour les enfants âgés de 3ans ½ à 5ans ½ ;
- des cours de self-défense pour les adultes et ados à partir de 13 ans ;
- des cours d'aïkido pour les adultes et ados, avec une nouveauté cette année, l'ouverture d'un cours réservé pour les plus jeunes, de 6 à 10 ans.

Toutes ces activités se déroulent au sein du Dojo Intercommunal, situé rue des Ecoles (à côté du Collège de l'Euron et du Hall des sports).

Mais l'AJCB ne se résume pas d'un point de vue

sportif car depuis sa création, l'esprit convivial est une volonté de l'équipe dirigeante. Cet esprit est visible au sein des différentes manifestations organisées tout au long de la saison.

Tous ces événements sont rendus possibles grâce à l'action de nombreux bénévoles, qui sont toujours prêts à donner de leur temps pour faire vivre l'association dans le Bayonnais et au-delà.

Cette année encore, toute l'équipe a à cœur de vous permettre de pratiquer dans les meilleures conditions et de nombreux projets sont à l'étude ou en cours de finalisation, afin de vous faire vivre une saison pleine de surprises et de passion autour des tatamis.

Alors, si l'aventure vous tente et si vous souhaitez obtenir des renseignements complémentaires, différentes solutions s'offrent à vous :

-vous pouvez aller consulter les sites internet :

<http://ajcbayon.free.fr> ou <http://ajcb.aikido.free.fr>

- vous pouvez également nous contacter grâce à l'adresse mail de l'association : [ajcbayon@yahoo.fr](mailto:ajcbayon@yahoo.fr)

- enfin, vous pouvez aussi venir directement au Dojo intercommunal ou prendre contact avec M. CHODOT, président de l'association au 06 88 07 29 90.





## Du côté du Tennis Club Bayon (TCB)

par Michèle SIMONIN, présidente de l'association

**P**our la 2<sup>ème</sup> année et pour clôturer la saison, Jules CORDIER, animateur de l'école de tennis a organisé un tournoi interne autour d'un barbecue le dimanche 3 juillet. La météo a été suffisamment conciliante pour que les matches se déroulent dans de bonnes conditions. Dès 9h, les 16 licenciés inscrits avaient été répartis par poule de niveau afin de gagner leur place dans le tableau final. Le tournoi fut remporté pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive par Noémie MARLIER, qui a battu en finale Titouan GOSSET. De nombreux parents avaient participé à cette journée très conviviale pour encourager et applaudir les jeunes compétiteurs, qui ont reçu des médailles ou des lots offerts par le club, le Crédit Agricole, Groupama et la boulangerie Gosset.

La saison 2016-2017 a commencé le 19 septembre et les cours ont repris au Hall des sports :

- lundi de 16h30 à 22h35
- mercredi de 20h15 à 22h15
- samedi de 9h à 13h

soit 11 cours dont 9 destinés aux jeunes et aux adolescents. Mais cette année encore, le club n'a pas pu satisfaire toutes les demandes.

Pour jouer au tennis sur les courts extérieurs de Bayon, il faut être adhérent au club. Le tarif de la licence est de 54 € pour les adultes et 39 € pour les enfants et les adolescents jusqu'à 18 ans. Le retrait des licences, des badges de réservations, des cartes magnétiques ainsi que les locations de courts extérieurs se font auprès de la Boulangerie Caël.

Les amateurs de tennis peuvent se réjouir car les deux courts extérieurs auront été rénovés par la Commune cette année : le court n°1 l'a été en juillet et pour le court n°2, c'est en cours.

Renseignements : François BERETTA 06 75 91 44 75  
Courriel : [tcbgestion@gmail.com](mailto:tcbgestion@gmail.com)



**Les compétiteurs**



**Le court n°1 rénové**



**Quelques gouttes seulement... en fin de journée**



**Remise des médailles**



### Un bel été 2016 avec Jeunesse et Territoire

par Charlotte CUNAT, animatrice

#### Centre de Loisirs à Ville-en-Vermois

Le centre de loisirs de Ville-en-Vermois a ouvert ses portes en ce mois de juillet. Entre 36 et 45 enfants se sont inscrits pour passer de bonnes vacances bien occupées avec Margaux PARISSE, directrice du centre, aidée à tour de rôle par Florent, Alice, Margot, Jonas, Louis, Gaëtan et Mathilde. Le thème général était l'Aventure avec une semaine « pirates », une autre « enquêtes policières », et enfin la dernière consacrée aux olympiades. Les plus grands ont commencé à construire une voiture à pédales qui servira pour la course organisée par les Foyers Ruraux prévue en mai prochain à Coyviller.

Des grands jeux, des activités manuelles, un rallye cuisine et un intervenant activités sportives et scientifiques sont venus compléter ce programme déjà fort chargé ! Rendez-vous cet automne pour de nouvelles aventures.

#### Centres de Loisirs à Froville et Villacourt

3 semaines d'aventures ont eu lieu à Villacourt (3-6 ans) et Froville (7-12 ans) en ce mois de juillet. Le soleil au rendez-vous, les équipes pédagogiques ont fait vivre aux 50 enfants une visite dans les temps moyenâgeux, puis dans la préhistoire et enfin dans le futur. Au programme : initiation équestre, graveur sur cuir, sortie à Darney, création de machines infernales... Des piques niques ont été mis en place afin que petits et grands puissent vivre des temps communs. Encore une chouette expérience pour tous qui se renouvellera l'année prochaine. Un grand merci aux municipalités et aux associations pour l'accueil des séjours dans leur commune.

#### Multi Loisirs à Bayon

Ici ce sont 2 semaines qui se sont déroulées au Hall des sports de Bayon pour 26 ados en moyenne sur chaque semaine. Moments sportifs et culturels puisque ces derniers sont allés à la piscine de Damelevières, à Maron faire de l'escalade, à Roville-devant-Bayon pour pêcher. Les jeunes ont descendu une partie de la

Moselle en kayak et ont découvert la pratique du judo et du théâtre. Sans oublier la Rando VTT et la nuit à la maison d'accueil d'Haussonville ! Programme chargé que l'équipe leur a confectionné !!! Un grand merci aux parents qui ont aidé au bon déroulement des activités et aux bénévoles pour leur efficacité ! Sans oublier les municipalités de Bayon et d'Haussonville ainsi que le Syndicat Mixte Scolaire pour le prêt des locaux.

#### Camp Cirque Itinérant



C'est sous le soleil que le camp itinérant cirque a débuté à la mi juillet sur le territoire. 13 jeunes se sont installés à Ferrières le 21 juillet pour débiter dix jours de cirque avec deux animateurs, une directrice et un intervenant cirque. Itinérance oblige, les enfants se sont rendus ensuite à Clayeures et à Borville. Les différentes communes et associations ont accueilli cette petite troupe 3 jours à chaque étape. 3 spectacles ont eu lieu avec une belle évolution à chaque fois puisque un numéro a été ajouté à chacune des représentations. Voici encore une belle expérience pour nos circassiens qui ont pu découvrir leur territoire en le parcourant de village en village. De belles rencontres entre les élus et les bénévoles associatifs sans oublier l'aide précieuse des parents pour le bon déroulement du séjour !

Stéphanie et Charlotte, animatrices de Jeunesse et Territoire du Bayonnais au Vermois ont soutenu techniquement et pédagogiquement les différents séjours.







Dans le cadre du Label des Villes et Villages Fleuris, le jury régional a effectué son passage fin juillet à Bayon. En effet depuis 2 ans, notre Commune est inscrite au concours.



Compte-tenu des critères définis par le Conseil National des villes et villages fleuris, le jury régional a décidé d'attribuer sa première fleur à Bayon. Comme chaque année, ce jury a appliqué consciencieusement les critères nationaux de la grille d'évaluation : démarche de valorisation, animation et promotion de la démarche, patrimoine végétal et fleurissement, gestion environnementale et qualité de l'espace public, analyse par espace de la visite.

A la vue des critères, il est évident que seul le fleurissement n'est pas pris en compte dans l'attribution

### 1<sup>ère</sup> fleur obtenue !

par Thomas RAULIN

de « fleurs », il faut bien prendre en compte tous les éléments du cadre de vie de la Commune, définir des démarches de gestion du patrimoine végétal, de réfléchir à une gestion différenciée des espaces (centre ville, quartiers d'habitation, stade, étangs etc.).

Une commission municipale est à l'œuvre pour apporter des solutions à ces différentes thématiques : il est toujours temps de la rejoindre. Vous pouvez venir vous inscrire en Mairie. Cette commission est composée d'élus, d'habitants volontaires du village, et de Jean-Charles RABER, agent technique municipal plus particulièrement chargé du fleurissement. Cette fleur récompense le travail et la réflexion sur le fleurissement menés sur la Commune depuis plusieurs années. Félicitations à l'ensemble de l'équipe technique de la Commune qui a contribué à l'obtention de cette première fleur grâce à son travail quotidien. Rien n'aurait été possible sans les agents !



### Dégradations estivales aux étangs

par Huguette VILLEGGER (photos : Eddy GALLAIRE)

Le 29 août dernier, il a été constaté qu'un feu avait été allumé autour des étangs, alimenté par un banc en bois arraché de son support. Une plainte a immédiatement été déposée auprès de la Gendarmerie.

Un certain nombre d'incivilités ont été relevées autour des étangs. Aussi, nous demandons aux parents d'être vigilants avec leurs enfants ou adolescents afin que pareils incidents ne se reproduisent plus dans ce lieu, et dans d'autres également, très appréciés à la fois des pêcheurs, des promeneurs, des sportifs, des personnes âgées, particulièrement bien aménagés pour tous.



Le service technique municipal, relevant les poubelles jaunes, a constaté à la fois le manque de sérieux de beaucoup qui prennent ces sacs pour de véritables poubelles où on y retrouve des restes de repas, des bouteilles et autres objets qui n'ont rien à faire dans ces sacs.

Que les parents soient également attentifs avec leurs enfants et qu'ils leur indiquent que le tri sélectif existe et qu'il est nécessaire pour le bien de toute la collectivité.

Il est de même rappelé aux usagers de passage que le parking des étangs n'est pas autorisé pour le stationnement des poids lourds de tous genres et pour les camping-car.





### Les Effraies de notre clocher

par Michel CLAIRE, président des Amis des Orgues et du Patrimoine de l'église Saint-Martin (\*)



L'Effraie habite généralement des milieux ouverts et bocagers situés à proximité des constructions humaines. Les territoires de chasse préférentiels comportent une forte proportion de prairies naturelles, de lisières de champs, de haies ou bois ainsi que des friches, jachères et vergers. Les marais intérieurs ou littoraux, ainsi que les zones de grandes cultures sont également fréquentés. En revanche, les grands massifs forestiers sont rarement occupés. Les sites de nidification et de remises diurnes se situent le plus souvent au voisinage immédiat de l'homme dans les hameaux, les villages et jusqu'au cœur des villes, moins fréquemment dans des falaises ou des massifs boisés.

Le nid est installé habituellement dans des bâtiments anciens assurant un minimum d'espace sombre (granges, greniers de ferme ou de maison peu fréquentés, églises, châteaux, pigeonniers et dans des cavités (arbres, falaises). En France, les églises (nefs et clochers) sont particulièrement recherchées.

C'est pourquoi, il y a une vingtaine d'années, nous avons installé un nichoir adapté à cette espèce dans le clocher de l'église. Pendant les travaux de confortement du clocher, il a été déposé et nettoyé. Suite à sa remise en place au début de cette année, un couple d'Effraies s'y est réinstallé et élève une couvée de 4 poussins (ci-contre photo du 1<sup>er</sup> septembre 2016).

Les campagnols, les souris et les musaraignes composent l'essentiel du menu de l'Effraie (jusqu'à plus de 95 %). En France, les campagnols peuvent représenter 50 à 80 % du régime alimentaire et la consommation journalière d'une Effraie adulte se situe entre 70g et 105g de proies.

La Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO est une association de protection de la nature reconnue d'utilité publique, dont le Président national est Allain Bougrain-Dubourg. Son but est la protection des oiseaux et des écosystèmes dont ils dépendent, en particulier de la faune et de la flore qui y sont associées et plus globalement de la biodiversité. La Ligue pour la Protection des Oiseaux a vu le jour en 1912 pour lutter contre le massacre des macareux moines sur les côtes de Bretagne. C'est la raison du choix de cet oiseau pour le logo de l'association.

La LPO en Meurthe-et-Moselle organise des sorties de découverte ou de perfectionnement à l'ornithologie, des comptages, inventaires, sorties de prospection à la recherche d'espèces, suivi d'espèces phare, la réalisation d'aménagements favorables aux oiseaux, la fabrication, la pose et l'entretien de nichoirs, la création de refuges LPO, l'accueil du public au local du parc Sainte Marie, un point d'information, stands lors de manifestations publiques, ainsi que des animations scolaires.

Les coordonnées :

Maison de la Nature - Parc Ste-Marie (Nancy)

Tél. 03 83 28 71 77

Site web : [www.lpo-meurthe-et-moselle.fr](http://www.lpo-meurthe-et-moselle.fr)

Email : [meurthe-et-moselle@lpo.fr](mailto:meurthe-et-moselle@lpo.fr)

(\*) avec le concours d'Hubert VANNE, LPO 54.





### Vide-greniers et animations à venir

par Édith LANOTTE, secrétaire du Comité des fêtes



**M**algré la pluie qui s'est invitée au premier vide-greniers organisé par le Comité des Fêtes, la manifestation a remporté un vif succès auprès de la population. Rendez-vous est pris en 2017 pour une nouvelle édition !

Au programme des prochaines manifestations prévues par le Comité des Fêtes :

- le **samedi 3 décembre** : Fête de Saint-Nicolas. Un spectacle de ventriloque et clown qui ravira les enfants de Bayon avant la venue de Saint-Nicolas.

Petits et grands pourront partager un instant convivial autour d'un goûter servi par le Comité des Fêtes et avec la participation de la Commune de Bayon.

- le **samedi 31 décembre** : repas-dansant de la Saint-Sylvestre animé par le grand orchestre « Studio 5 ». Cette soirée vous est proposée au prix de 80 €. Les inscriptions sont à faire auprès du Comité des Fêtes. Attention le nombre de places est limité !

Pour tout renseignement, contactez Christian ZINS :



### Voisin ça crée des liens

par Laurent MARCHAL, riverain de la Closerie du Bourg

**E**n effet, courir et surmonter les obstacles ensemble en est une forme... Preuve en est encore ce week-end de début septembre où des habitants de la Closerie du Bourg sont allés représenter les couleurs du Bayonnais lors d'un événement sportif très populaire (près de 2500 participants) : l'Infernal Run à Saint-Nabord dans les Vosges.

En plus du fun et de l'originalité, le principe est très simple : parcourir un circuit de 8,5 km parsemé d'obstacles déjantés (bain de boue, toboggans, saut de l'ange et ponts suspendus...). Dans la bonne humeur et dans un esprit d'équipe, tous sont arrivés sans encombre, très sales mais satisfaits de leur performance. Encore mieux, chacun a pris rendez-vous pour la prochaine édition le 9 septembre 2017 avec pour objectif d'être encore plus nombreux.

En parallèle de cette course « folle », deux autres voisins, sportifs et courageux, ont affrontés la chaleur et les 1250 mètres de dénivelé pour parcourir les 30 km d'un tracé de trail (course en milieu naturel), terminant à la 225<sup>ème</sup> et 272<sup>ème</sup> place sur près de 600 inscrits. Bravo à eux !



Nombreux sont les coureurs de tout niveau dans le Bayonnais et ses environs. A quand une première édition d'une petite « course » au milieu de notre beau patrimoine naturel ?



### Hommage à Henri GAUDEL

par Nicolas ANDRÉ

Inauguré le 14 octobre 2011, le Centre culturel Henri Gaudel est né des travaux de restructuration de l'ancienne salle des fêtes. Lorsqu'il s'est agi de lui donner un nom, un concours d'idées avait été lancé par la municipalité. Et c'est celui d'un ancien Bayonnais, M. Henri GAUDEL, qui aura finalement été retenu.

Les années passant, les utilisateurs de ce nouvel équipement municipal se demandaient souvent qui pouvait bien être cet « Henri GAUDEL ». Ils trouveront désormais réponse à leur question puisqu'une plaque en son honneur a été dévoilée le 25 juin dernier dans le hall d'entrée, en présence de descendants de la famille, de proches amis, d'élus municipaux et de Bayonnais à l'initiative de cette belle idée : merci !



Henri GAUDEL  
Écrivain et poète lorrain  
(1879-1954)

Né à Bruyères (Vosges) le 11 avril 1879, après de solides études au collège des Pères du Saint-Esprit à Épinal, Henri GAUDEL, reçu bachelier, commença des études de pharmacie mais ne tarda pas à céder à une vocation irrésistible : celle des lettres.

Étudiant à l'Université de Nancy, il obtint sa licence ès lettres et se fixa à Bayon en 1910, à la suite de son mariage avec Alice GRANDJEAN veuve CONUS. Madame GAUDEL, ainsi que sa fille Christiane, étaient de bonnes musiciennes : chant, piano et violon. Christiane fit une brillante carrière à l'opéra-comique.

A sa plume alerte et vivante, alliée à un sens aigu de l'observation et à une étonnante sensibilité, on doit de nombreux romans évoquant la vie du terroir, des villages et des bourgs de 1910 à 1950 dont « Désiré Beaudru » Prix du Couarail en 1913, « Véronique » couronné par l'Académie de Stanislas en 1922, « Histoires de chez nous » Prix Erkmann-Chatrian en 1933 ou encore « La Fine » couronné par l'Académie Française en 1938.

Il publia de nombreuses œuvres dans la revue régionale « Le Pays Lorrain » telles que « Coliche » et « Histoire de chez nous » en 1913, « La Gourde » en 1914, « La Folle » en 1921 et « La tentation de Jean Crémel » en 1923.

Il transposa également sur la scène les personnages de ses romans, faisant représenter une suite d'opérettes : « Célestins », « Mon canard », « Hauts les mains ! », « Le truc de Bidasse » ou encore « Une femme coupée en morceaux » qui déchaînèrent à Nancy et à Lunéville les éclats de rire du public, séduit par sa verve et sa truculence. Il continua le roman et la saynète.

En 1930, il avait fait et mis en scène une revue intitulée « Bonsoir les gens de Bayon ». Il fut aussi le créateur de la chanson « La Mirabelle » pour la première Fête de la Mirabelle à Bayon en 1936.

Malade, voûté et cassé, Henri GAUDEL est décédé le 14 juillet 1954 dans sa propriété du 29 avenue de la Gare à Bayon.

### Prochain numéro

Le prochain numéro trimestriel de « BAYON INFOS » paraîtra début janvier. Tous les habitants, responsables scolaires et associatifs qui le souhaitent peuvent faire parvenir leur proposition d'article (texte et photo) sur papier libre en Mairie ou par courrier électronique (de préférence) à cette unique adresse :

[nicolas.andre@mairie-bayon.fr](mailto:nicolas.andre@mairie-bayon.fr) avant le samedi 10 décembre

Retrouvez toutes les éditions de « BAYON INFOS » sur notre site web : [www.mairie-bayon.fr](http://www.mairie-bayon.fr)

**BAYON INFOS** Bulletin municipal d'informations édité par la Ville de BAYON - Hôtel de Ville - 15 rue de la Mairie 54290 BAYON

**Directeur de la Publication :** Jacques BAUDOIN - **Directeur de la Rédaction et Responsable d'Édition :** Nicolas ANDRÉ

**Rapporteur de la Commission municipale « Information et Communication » :** Stéphane BERVARD

**Ont également contribué à ce numéro :** Marie-Claire BERVARD - Martine BONNE - Yoann CHODOT - Michel CLAIRE - Charlotte CUNAT - Virginie DANGIEN - Anne-Sophie DELL'ERBA - Christine DHALLEINE - Nicolas DOLT - Lydia FRANCOIS - Eddy GALLAIRE - Élodie GERMAIN - Philippe GOUY - Grégory JEANSON - Christine KIRCH - Édith LANOTTE - Céline LAYMARIE - Jacqueline LEGRET - Laurent MARCHAL - Lucas MORAND - Andrée NOÏROT - Thomas RAULIN - Alain RAVAILLER - Françoise SAVARD - Michèle SIMONIN - Huguette VILLEGIER.

**Couverture :** Une place de Lorraine fleurie (photo : Stéphane BERVARD).

**Remerciements :** à tous ceux qui ont contribué à ce numéro et à sa distribution dans toutes les boîtes-aux-lettres accessibles de la Commune.

Imprimé par nos soins - Diffusé gratuitement - Tirage 800 exemplaires

Reproduction et vente interdites © Mairie de BAYON - Parution et dépôt légal : Octobre 2016